

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

# Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

---

## Déclaration du groupe Outre-mer

Dans les Outre-mer, la situation sociale et économique est marquée par le chômage de masse, le niveau de pauvreté de certaines familles, l'isolement des populations dans certaines collectivités impose un besoin accru d'accompagnement et de prise en charge.

En effet, malgré les projets mis en œuvre dans le cadre du plan jeunesse Outre-mer de 2015 et des dispositions de la loi relative à la protection de l'enfance de 2016 applicables dans les Outre-mer, les inégalités en matière de protection de l'enfance demeurent.

En Guadeloupe, Martinique et La Réunion, les taux de mesure d'aide à l'enfance varient de 1,9 à 3,1 enfants pour 100 jeunes ce taux étant en moyenne de 1,9 en métropole. D'autrepart, le taux de placements résultant de décisions judiciaires varie entre 74 à 85% soit à un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale.

De plus, les violences dont sont victimes les jeunes sont beaucoup plus importantes dans ces territoires que dans l'Hexagone.

Mais, si les difficultés sont déjà prégnantes dans trois départements précités, le cas de la Guyane et de Mayotte s'avère plus préoccupant. La moitié de la population mahoraise a moins de 18 ans et bon nombre de ces jeunes et leurs familles sont en très grande précarité et s'y ajoute de surcroît la situation particulière dans ces deux départements des enfants de migrants.

Le manque de structures d'accueil, de moyens de fonctionnement, de professionnels qualifiés mais surtout de moyens financiers creusent davantage encore les difficultés existantes.

C'est pourquoi, le groupe de l'Outre-mer votre appel notamment, en faveur de l'augmentation des moyens des organes de pilotage et d'appui dont ceux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance mais insiste sur l'absolue nécessité de mesures spécifiques pour les Outre-mer. Il s'agit notamment :

- de l'augmentation du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance pour permettre un rattrapage avec l'Hexagone et donc une vraie égalité des chances ;
- du développement des structures d'accueil notamment pour les jeunes victimes de violences ;
- de la mise en œuvre du contrôle effectif des familles d'accueil ;

– de la réduction des disparités d'accès aux services de santé pour les enfants en particulier en Guyane et à Mayotte afin qu'il bénéficie d'une vraie égalité des droits.

Les préconisations que partage le groupe doivent renforcer les deux des mots de la devise républicaine afin que rayonnent davantage encore sur nos territoires, Égalité et Fraternité.

Formons le vœu que les préconisations les plus pertinentes soient reprises dans la future stratégie interministérielle de protection de l'enfance.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.